

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 15 Mars 1898

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance du 14 février 1898, a nommé M. Jules-Michel Puyo, Consul de la Principauté à Cette (France), en remplacement de M. Bruno Marie-Albert, décédé.

M. Puyo a reçu l'exequatur du Gouvernement de la République Française.

NOUVELLES LOCALES

Leurs Altesses Sérénissimes ont fait visite jeudi dernier à LL. AA. RR. le Prince et la Princesse de Roumanie, à Nice. M. le Comte de Lamotte d'Allogny accompagnait Nos Souverains.

S. A. R. le Prince Léopold de Hohenzollern, accompagné du Colonel de Brandis, Maréchal de la Cour, est venu vendredi au Palais, et a déjeuné avec Leurs Altesses Sérénissimes.

La gabarre française le *Dromadaire* est arrivée hier à Monaco pour faire au corps-mort du port les réparations nécessaires.

Le Concours d'Automobiles de mercredi dernier à Monte Carlo a été le grand événement de la semaine. La Société des Bains de Mer, organisatrice de cette exhibition remarquable, offrait neuf prix (objets d'art) aux voitures les plus belles et les mieux conditionnées.

Cinquante-sept automobiles : breaks, vis-à-vis, ducs, charrettes anglaises, Dog-Carts, landaus, phaétons, victorias, wagonnettes, à 4 et 2 places, ont pris part à cet intéressant concours. Ces véhicules appartenaient à MM. Albert Gautier, Pierre Clerissy, de Bary, Panhard, comte de Courcelles, Paul Meyau, Dupré-Neury, de Knyff, Gilles Hourgière, Charron, Duchau, Pinson, Chauchard, Giraud, E. Mors, L. Mors, Prince Lubecki, baron Arthur de Rothschild, Ch. Lainé, Balaceano, Audibert Laviotte, de Païva, Viennet, Vauquelin, Henri Journu, Vacheer, André Guiot, baron Duquesne, Bergeon, Labouré, G. Richard, Courtois, Chesnay, Mouter, Prevost, Fernandez, Rochet-Schneider, Comte de Périgord, de Moutal, Prince Orloff, Rivoire, Dubois, Pansu, Kœchlin, Henri de Rothschild et M^{mes} Gondoin et de Païva.

S. A. S. le Prince assistait au défilé.

Les prix ont été attribués dans l'ordre suivant :

Voitures à 4 places

1^{er}, Prince Orloff ; 2^e, Baron Arthur de Rothschild ; 3^e, M. Albert Menier ; 4^e, M^{me} Gondoin ; 5^e, M. Albert Gautier ; 6^e, M. Ch. Lainé.

Médailles décernées à MM. de Païva ; Vauquelin ; Guibert ; E. Mors ; Comte de Courcelles ; de Bary ; Henri Journu ; Leys et Duchau.

Voitures à 2 places

1^{er}, M. Paul Meyau ; 2^e, M. Kœchlin ; 3^e, M. Audibert-Laviotte.

Médaille à M. Georges Richard.

Nous avons annoncé la participation de la Société Chorale au concours musical du 1^{er} juillet à Turin.

Nous apprenons que la Estudiantina et la fanfare de la Société des Régates se disposent aussi à prendre part au même concours, tandis que la société l'« Etoile » compte se présenter aux fêtes de Turin dans les joutes de gymnastique qui seront organisées à la même époque.

Vendredi 18 mars, à 8 h. un quart, dans la salle du théâtre, à Monte Carlo, Concert de M. Isidore de Lara, sous le haut patronage de LL. AA. SS. le Prince et la Princesse de Monaco :

La *Lumière de l'Asie*, drame sacré en deux parties, musique de M. Isidore de Lara. — M^{lle} Regina Pinckert ; MM. Delmas et Tisci-Rubini. — L'orchestre, sous la direction de l'auteur. (Entr'acte de 45 minutes).

Dernier acte de *Carmen*, opéra de Bizet. — M^{mes} Gemma Bellincioni, Frigiotti et Nevelli ; MM. Tamagno et Albert.

Dernier acte d'*Otello*, opéra de Verdi. — M^{mes} Gemma Bellincioni, Frigiotti ; MM. Tamagno, Albert, Tisci-Rubini, Queyla et Armandi. — Chef d'orchestre, M. Arthur Vigna.

Prix des places : Fauteuils, 40 francs ; chaises, 20 francs.

M^{lle} Anna Melchissédéc, fille du sympathique professeur du Conservatoire National de Paris, a été dimanche dernier très applaudie au Concert International de Monte Carlo.

Douée d'une jolie voix de chanteuse légère, M^{lle} Melchissédéc a détaillé avec goût le grand air du *Pré aux Clercs* et une romance de Lotté qu'accompagnait sur le violoncelle, M. Carlo Sansoni.

On annonce l'inauguration prochaine des tramways électriques de la Condamine à Monte Carlo.

Dimanche sont entrés dans notre port les yachts à vapeur ci-après désignés :

Arcturus, américain, à M. Stryvesant, venant de Nice, 25 hommes d'équipage, capitaine David, 167 tonneaux ;

Vanadis, anglais, 14 hommes d'équipage, capitaine Laïs, 4 passagers, 136 tonneaux, venant de Nice ;

Ar Nédelec, français, au comte de Varesquiel, 5 passagers, 11 hommes d'équipage, capitaine Casanova, 66 tonneaux ;

Cormoran, français, 3 hommes d'équipage, capitaine Giraud, 3 passagers, 20 tonneaux, venant de Beaulieu.

Le Tribunal Supérieur a, la semaine dernière, dans ses audiences correctionnelles, prononcé les condamnations suivantes :

Le 8 mars, pour mendicité, le nommé Antoine Vassalli, 58 ans, matelot, sans domicile fixe, six jours de prison.

Le 10, pour rébellion et outrages aux agents, le nommé Jean-Félix Mondière, 24 ans, plombier, sans domicile, deux mois de prison ;

Jean-Baptiste Costamagno, 22 ans, peintre, à la Turbie, quinze jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Pour même délit, le nommé Pancrazio Cecca, 29 ans, ouvrier mineur, sans domicile fixe, quinze jours de prison, 16 francs d'amende.

Pour vol : 1^o Marguerite Carras, 40 ans, domestique à Monaco, dix-huit mois de prison (par défaut) ;

2^o Théodore Teruggia, 36 ans, bijoutier, sans domicile, un an et un jour d'emprisonnement ;

3^o Louis Milton (ou se disant tel), 21 ans, artiste acrobate, sans domicile fixe, un an et un jour de prison.

Pour exercice de professions, sans autorisation :

1^o M^{me} veuve Billard, 2^o M^{me} veuve Montmartreau, 3^o M. Louis Régulus, 4^o M^{me} Jeanne Entrêbe, logeurs en garni, chacun 5 francs d'amende ; 5^o M. Louis Villa-Massone, épiciier à Monaco, 1 franc d'amende.

Pour coups et blessures, Jean Chiotti, 31 ans, domestique à Monaco, un mois de prison et 100 francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

CHRONIQUE ARTISTIQUE

LA SAISON THÉÂTRALE A MONTE CARLO

Moïna

Nous devrions tout d'abord plaider en faveur de notre côté faible, chaque fois qu'il nous prend envie d'écrire ou de parler théâtre et art dramatique, chaque fois que notre jugement, souvent si hâtivement formulé, se porte sur les œuvres immortelles du génie et sur l'intelligente interprétation de ces œuvres. Mais il paraît qu'on ne peut pas se passer de critique. Pour notre part, nous entendons nous borner toujours à une analyse consciencieuse des spectacles auxquels il nous est donné d'assister, en résumant de notre mieux nos impressions pour le public qui lit, pense, écoute ces propres émotions et sait comprendre, s'il lui arrive de trouver que les cordes sensibles du critique ne font pas quelquefois vibrer les siennes. Nos émotions, à coup sûr, ne sont pas faites pour contenter tous les goûts : il se trouve parmi les spectateurs de ceux qui restent indifférents devant n'importe quel chef-d'œuvre, et dont la paresse intellectuelle repousse tout examen de l'opinion d'autrui. Quoi qu'il en soit, du reste, nous sommes de l'avis de M. Laisant, en concluant que, malgré tous les défauts qui lui sont inhérents, par sa nature même, la critique contemporaine peut encore remplir un rôle intéressant en se réfugiant dans la simple exposition, *claire, nette, précise*, et en s'inspirant dans ses commentaires d'un esprit indépendant et élevé. Suivons cet excellent conseil.

C'est, sans contredit, un sourire de l'Art que cette représentation de *Moïna*, en même temps qu'une musique d'une étonnante puissance, dans laquelle le très heureux auteur d'*Amy Robsart* et de *Lumière d'Asie* s'est affirmé compositeur de grand mérite. « E una bellezza ! », diraient les Italiens, mes compatriotes, épris de tout ce qui est vraiment beau et grandiose. C'est en effet une œuvre absolument admirable qui vient enrichir l'histoire de l'art musical de notre époque. A l'heure actuelle, le talent de M. de Lara est unanimement admiré dans le monde intellectuel, où, après l'avoir étudié, on apprécie tout son système d'esthéticien, ainsi que son inspiration poétique, dont les principaux caractères émanent de l'instinct, de l'intuition, du génie lui-même.

De l'apparition de *Moïna* date l'ère vraiment triomphale de ce compositeur sympathique entre tous, à l'esprit charmant qui plane dans des sphères hautes et sublimes.

Nous n'avons pas à juger ici de sa valeur technique, — ce serait de l'audace, — il nous suffit de joindre notre modeste avis, comme nous l'avons fait antérieurement, aux appréciations plus autorisées de la critique.

L'intérêt de *Moïna* ne réside pas dans un spectacle à sensation, bien que les soins les plus artistiques aient été portés sur l'interprétation, sur les décors, sur les costumes fidèlement reconstitués et sur l'ensemble qui mérite les plus grands éloges; c'est dans la partition elle-même qu'il faut le chercher.

Il nous semble qu'à l'instar de Wagner, sans cependant le suivre pas à pas, comme bien d'autres compositeurs modernes le font, M. de Lara ait visé au *drame musical*. Mais s'il a exclu de ce drame tout l'appareil conventionnel de l'ancienne forme artistique, s'il en a banni les répétitions qui n'avaient d'autre but que de faire valoir l'adresse des chanteurs au détriment de l'ensemble psychologique, les sentiments dégagés des couplets, souvent d'une facture insignifiante, ont été amenés par son art élevé à une expression de poésie, où les motifs caractéristiques sont éclairés par l'instrumentation savante et par l'action qui s'y développe.

Le livret de cet opéra a été écrit, sur un récit dramatique du compositeur, par Louis Gallet.

Le rideau se lève, après une magistrale ouverture, sur la place d'un village d'Irlande, en face de l'île de Valentia. La scène se déroule en 1796, au moment où la France envoie le général Hoche avec une flotte pour délivrer le pays de l'invasion anglaise. Kormack, un des insurgés, déguisé en mendiant, épie les intentions des Anglais. Debout, dans une pose inspirée, il chante : « Un grand souffle a passé sur les dunes sauvages... » C'est le pressentiment d'un malheur qui menace sa patrie que la musique exprime d'une manière saisissante. On entend les fifres des soldats anglais, et l'hymne de l'opresseur s'entremêle aux accents patriotiques de la chanson révolutionnaire irlandaise. Ces deux motifs se reproduisent avec une très heureuse accentuation et serpentent dans toute la trame de la partition. A côté de tant de richesse martiale, quelle délicate tournure mélodique ! Quoi de plus inspiré que cet air chanté par Lionel : « J'aime cette fleur sauvage... » Moïna, la fiancée de l'un des chefs des insurgés — Patrice — ignorant le complot auquel celui-ci se trouve mêlé, déclare au capitaine anglais qu'elle aime Patrice.

Aux supplications que cet officier épris d'elle lui adresse pour qu'elle se décide à abandonner son fiancé compromis, Moïna oppose toute sa résistance, y mettant autant de dévouement que celui qui doit être son époux met de courage et d'abnégation à se sacrifier pour sa patrie. Lionel, découragé, s'éloigne. Survient Kormack. Il confirme à Moïna que l'insurrection est sur le point d'éclater. Patrice entre en scène. Il propose à Moïna de l'épouser sur l'heure, ne pouvant prévoir quel sera son sort de demain : « Oui, Moïna, rien n'est au-dessus de nous-même — je t'adore, comme tu m'aime — sans attendre un jour — je veux consacrer cet amour... »

Il nous serait impossible de donner une idée du merveilleux duo, dans lequel la musique traduit si bien les sentiments des fiancés. Ce duo n'est pas seulement l'expression de l'amour, il embrasse trois thèmes : l'amour, le patriotisme et la religion.

Le mariage va avoir lieu ; mais pendant la cérémonie religieuse, le Shériff envoie l'ordre d'arrêter Patrice. Lionel paraît avec les sentinelles qu'il place à toutes les issues. On enfonce les portes de l'église, d'où, un moment après, on voit apparaître le prêtre accompagné de deux clercs, dont l'un est Patrice déguisé. Le Shériff s'apercevant qu'on en a arrêté un autre à la place de Patrice, ordonne de faire feu sur le prêtre. Lionel, catholique, s'y oppose. Patrice se sauve.

Tout l'acte, dont la situation émouvante n'a cessé d'exercer sur le public une sorte de fascination, est admirable par son coloris brillant, l'indéfinissable originalité des motifs, l'expression rythmique, qui accentue jusqu'à la claudication de Kormack, et par une inspiration soutenue.

Les accents exquis des deux principaux rôles, l'ensemble tumultueux qui se produit sur la place, la danse d'une couleur locale si pittoresque, l'imposante prière à Dieu : autant d'inventions efficaces, autant de merveilles artistiques. Il se dégage à chaque trait, dans toutes les scènes, un sentiment intense.

Le second acte nous conduit dans l'île de Valentia, où Moïna, seule, rêveuse, est plongée dans

une attente pleine d'anxiété : « J'interroge l'horizon morne — je ne vois sous le ciel sans bornes — que l'immense désert ! »

De quelle délicate finesse est empreinte cette affection persistante et noble de Moïna, qui atteint, par endroits, à l'accent tragique ! La mélodie répand sur cette méditation douloureuse un sentiment d'inquiétude, dont le *crescendo* doit aller jusqu'à l'exaltation.

Le fidèle Kormack vient apprendre à Moïna que Patrice est caché non loin de là. Le capitaine anglais arrive à sa poursuite. Après avoir renvoyé ses soldats, il promet à Moïna de sauver le fugitif, si elle consent à se donner à lui. Moïna le repousse, et lorsque Lionel insiste et menace, elle, indignée, s'armant d'un poignard, lui crie : Prenez-garde ! Lionel, aveuglé par la passion, enlève Moïna et l'emporte jusqu'à sa barque : « Une heure de ta vie, lui susurre-t-il à l'oreille, l'étreignant dans ses bras. Moïna, se sentant perdue, brandit son poignard et en frappe au cœur son séducteur qui tombe ; la barque s'en va à la dérive. Ici l'orchestre parle : il traduit le bouleversement de cette âme en proie à la fascination de l'acte accompli. Un cri de terreur semble s'échapper de ces notes, qui soupiraient naguère un *lamento* funèbre. L'Art a communiqué à ces notes le tumulte des sensations les plus atroces, l'accent de la pitié la plus poignante, avec une réalité que rien ne surpasse. Suit un soliloque, presque un cauchemar, de Moïna : « Cet homme... ah ! ses grands yeux ouverts me regardent encore... va-t'en !... tu l'as voulu !... j'ai frappé... j'ai tué — va dormir, bercé par les vagues... Ah ! ne suis-je pas folle !... c'est affreux ! » Elle s'affaisse acablée de douleur, dans un frémissement suprême de tout son être.

La musique palpète lorsque Patrice annonce l'arrivée prochaine de la flotte française. « Emmène-moi, rassure-moi, j'ai peur », lui dit Moïna en se serrant près de lui, obsédée par une vision. Elle lui raconte le drame sanglant qui vient de se passer. Le corps inerte de Lionel est là, devant ses yeux. Kormack signale la présence du Shériff. Patrice voudrait s'enfuir avec son épouse, mais trop tard...

Superbe l'*andante marziale* qui achève la scène dernière. Le Shériff arrive avec ses soldats, et fait tirer sur les insurgés. Moïna tombe foudroyée ; Patrice, frappé à son tour, chancelle, puis s'abat sur le corps de sa bien-aimée.

Les soldats se jettent sur Kormack qui, seul, est demeuré debout.

Tel est le thème sur lequel M. de Lara a écrit son opéra, plein d'un intérêt dramatique et musical qui a été rarement égalé. C'est la surtout que ses réelles qualités se manifestent avec éclat.

Le caractère de son art est dans la création de l'œuvre elle-même, le compositeur y est dans toute son individualité. A ce titre encore, il mérite la gloire qu'on lui rend.

L'interprétation est de premier ordre. M^{lle} Gemma Bellincioni, dont nous avons déjà apprécié le beau talent dans *Carmen*, a de nouveau enlevé la salle. Elle a joué on ne peut mieux le rôle de Moïna, elle l'a vécu et s'y est distinguée par l'entrain qui la caractérise, par une passion véhémement et par une rare maîtrise. Ses qualités de grande tragédienne lyrique la placent au premier rang des étoiles de son art.

M. Delmas, dont la superbe voix fait le charme du public parisien lorsqu'il est à l'Opéra, a récolté, en Lionel, sa large part de lauriers parmi nos grands artistes.

M. Vergnet a composé le personnage de Patrice à merveille. Sa voix caressante l'a-t-elle emporté sur son geste d'excellent comédien ? Chacun de ses auditeurs en jugera. Toujours est-il que le public lui a fait fête, et pour cause.

M. Bouvet, — on voit bien qu'il s'agit d'une pleiade d'artistes d'élite, — s'est incarné Kormack à la perfection : magnifique par son art consommé et par sa bonne grâce d'ami dévoué et fidèle.

M. Melchissédec ne pouvait que briller par ses moyens fort appréciables, et M. Boudouresque a été un père Daniel hors ligne. Félicitations sans réserve. Tous les autres rôles ont été parfaitement tenus.

Moïna égale par sa mise en scène les autres grands opéras précédemment donnés à Monte Carlo.

En somme, succès immense pour la direction, pour les excellents interprètes et pour M. Isidore de Lara, qui a été chaleureusement acclamé d'un bout à l'autre de cet ouvrage d'une si haute portée artistique et déjà auréolé de gloire.

Fernand PLATY.

A l'occasion de la Mi-Carême, le concert classique du jeudi 17 mars n'aura pas lieu.

PALAIS DES BEAUX-ARTS

Tous les samedis, à 3 heures, tirage de la Tom-bola.

Voici la liste des sept tirages déjà effectués :

Premier, 29 janvier :

3998 — 2485 — 3901 — 5016 — 12 — 644

Deuxième, 5 février :

325 — 1379 — 498 — 6520 — 88 — 2048

Troisième, 12 février :

309 — 4859 — 832 — 6017 — 913 — 6323

Quatrième, 19 février :

5746 — 4789 — 5859 — 211 — 3678 — 6041

Cinquième, 26 février :

1921 — 1710 — 362 — 5924 — 5914 — 2484

Sixième, 5 mars :

3093 — 4582 — 7663 — 4447 — 7530 — 3413

Septième, 12 mars :

538 — 2353 — 519 — 7293 — 6943 — 497

Demain mercredi et vendredi 18 mars, à 4 heures, représentations de M. Fordyce.

La Sauterelle, comédie de Grenet Dancourt ; *Ludus pro Patria*, pantomime de MM. Henri Gerbault et Henri Arthus, musique de Paul Marcellles.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

CONCOURS DE TROISIÈME SÉRIE

Jeudi 10 mars 1898

Le *Prix du Cap Saint-Jean* a été gagné par MM. Moncorgé et Sibrick, tuant chacun 7 sur 7 ; M. Erskine, 6 sur 7, troisième.

Vingt-cinq tireurs y ont pris part.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Robinson, Blake et Doriol.

Vendredi 11 mars

Le *Prix de la Condamine*, auquel vingt-quatre tireurs ont pris part, a été gagné par M. Robinson, 6 sur 6 ; les deuxième et troisième places ont été partagées entre MM. Galfon et Demonts, 7 sur 8.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Erskine, Blake, Chase et de Montesquiou.

Lundi 14 mars

Le *Prix du Var* a été gagné par M. Galfon, 9 sur 10, battant M. Paganini, 8 sur 10, deuxième ; la troisième place a été partagée entre MM. le colonel Boswal-Preston et de Montesquiou, 7 sur 8.

Vingt-sept tireurs avaient pris part à ce prix.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Ginot, Robinson, comte de Saint-Aldegonde, Poizat et Drasse.

Mercredi 16 mars. — *Prix de la Turbie* (handicap), 500 francs.

Samedi 19 mars. — *Prix de la Rivière* (handicap), 500 francs.

Lundi 21 mars. — *Prix de Nice*, 500 francs.

Mercredi 23 mars. — *Prix de la Méditerranée* (handicap), 500 francs.

Vendredi 25 mars. — *Prix de Clôture* (handicap), 5,000 francs et une médaille d'or.

Tir au pistolet et au sanglier.

Salle d'escrime.

Leçons de boxe anglaise dans la salle d'escrime, par M. George Reynolds.

La Société des Régates de Monaco nous communique l'avant-programme des régates internationales qui auront lieu sous le haut patronage de S. A. S. le Prince :

VOILE ET AVIRON

Jauge, règlement et allégeance de l'Union des Yachts français.

Première journée — Dimanche 20 mars, à midi

LA VOILE

Septième série. — *Prix de S. A. S. le Prince Albert 1^{er}* (yachts au-dessus de 20 tonneaux). — Au 1^{er}, 1,500 fr. et une médaille vermeil ; au 2^e, 800 fr. et une médaille argent ; au 3^e, 400 fr. et une médaille bronze.

Sixième série. — *Prix de S. A. S. le Prince Héritaire* (yachts au-dessus de 10 tonneaux et n'excédant pas 20 tonneaux). — Au 1^{er}, 800 fr. et une médaille vermeil ; au 2^e, 400 fr. et une médaille argent ; au 3^e, 200 fr. et une médaille bronze.

Cinquième série. — *Prix de l'Union des Yachts Français* (yachts au-dessus de 5 tonneaux et n'excédant pas 10 tonneaux). — Au 1^{er}, 600 fr. et une médaille vermeil ; au 2^e, 300 fr. et une médaille argent ; au 3^e, 150 fr. et une médaille bronze.

Quatrième série. — *Prix de Monte Carlo* (yachts au-dessus de 3 tonneaux et n'excédant pas 5 tonneaux). — Au 1^{er}, 400 fr. et une médaille vermeil ; au 2^e, 200 fr. et une médaille argent ; au 3^e, 100 fr. et une médaille bronze.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Paris est en proie aux Concours. C'est le lot du mois de mars.

Cette année, à cause des travaux de l'Exposition de 1900 — et pour ne pas faire crier trop les peintres — le Concours agricole a lieu dans la Galerie des Machines, où il y a bien quelques machines à labourer, à faucher, à moissonner, à battre le blé, mais où les légumes, les fruits, les plantes encombrant un espace trop étroit pour les volailles vivantes et chantantes, les bœufs et les vaches qui beuglent, les moutons qui béent, les pigeons qui roucoulent et les porcs qui grognent.

Le concours de cette année est beaucoup plus important que celui de l'année dernière.

Voici, pour les amateurs de statistiques, le nombre exact des animaux et des objets exposés :

Animaux gras : bovins, 116 ; bande de bœufs (lots de 4), 5 ; ovins (lots de 3), 101 ; bandes d'ovins (lots de 15), 15 ; porcins, 72 ; bandes de porcins (lots de 4), 10.

Animaux reproducteurs : bovins, 1,040 ; bandes de vaches à lait (lots de 4), 15 ; béliers, 304 ; brebis (lots de 3), 165 ; porcins, 124.

Volailles vivantes : Coqs, poules, pintades, 1,420 ; dindons, 77 ; canards, 90 ; oies, 65 ; pigeons, 670 ; lapins, 130.

Volailles mortes : 198 lots ; fromages, 279 lots ; beurres, 415 lots.

Vins, cidres, poirés et eaux-de-vie : 4,303 lots.

Instruments : 7,500.

C'est un spectacle curieux, que de voir ces Bretons, ces Normands, ces Nivernais en costume du pays, les uns vêtus de la petite veste brodée et coiffés du chapeau à larges bords, les autres recouverts de la longue blouse bleue garnie de dessins blancs, portant sur la tête la haute casquette de soie à large visière, vantant avec de grands gestes et des éclats de voix la beauté et la qualité des animaux exposés.

Mais ce concours agricole c'est un peu pour « les gens de la campagne ». Les Parisiens et les Parisiennes préfèrent le concours hippique.

C'est pour « l'Hippique » que, malgré l'inclémence de la saison, nos élégantes se préparent à essayer les modes nouvelles. On n'a cependant pas osé arborer les chapeaux de paille. On a mis de charmantes coiffures en tulle pailleté, avec plumes et velours de ton divers. On a eu, par ce froid gris, le bon goût de laisser la paille pour la litière des fins coursiers qui sont impatients d'obtenir des flots de rubans.

L'Hippique existe depuis trente-deux ans. Au début, à peine quelques animaux mal dressés, mal montés et mal menés ; aujourd'hui le Jury se trouve en présence d'un si grand nombre de parcours accomplis sans faute qu'il doit maintenant tenir compte de la durée du temps. Et ce n'est pas seulement dans le manège que l'on s'est perfectionné, c'est dans l'équitation de plein air. Jamais nous n'avons eu plus d'équipages, plus de gens suivant les chasses, plus de rally-papers. Tout le monde galope, tout le monde s'emballé ! Et nos officiers peuvent rivaliser avec les plus habiles cavaliers du monde. En dehors du cheval, qui règne en maître à l'Hippique, il y a une foule de petites habitudes prises par un tas de gens de différentes sortes qui viennent là pour toute autre chose que pour les chevaux. Tous les rendez-vous de noble compagnie se donnent en ce charmant séjour, depuis ceux de la jeune fille à marier pour de bon jusqu'à ceux de la jeune personne à marier pour rire. Mais le transfert de l'Hippique obligera à prendre des habitudes nouvelles, et le Paris qui s'amuse s'en consolera en admirant les jolies mondaines qui passeront au bras des commissaires pour gagner leurs tribunes.

Malgré ces deux concours, la coupole de l'Institut a réuni toute la haute aristocratie française pour la réception à l'Académie française, du comte de Mun, par le comte d'Haussonville. Beaucoup de ravissantes toilettes rehaussées de chinchilla, beaucoup d'uniformes militaires et de soutanes. Dans l'hémicycle, M^r Clari, nonce apostolique, et M^r Granito de Belmonte, auditeur de la Nonciature. Dans la tribune présidentielle, M^{lle} Lucie Faure, M^{me} Bartheou. La famille de M. Jules Simon, auquel succède M. de Mun, est représenté par M^{me} veuve Jules Simon, M. et M^{me} Charles Simon, M. et M^{me} Gustave Simon.

La comte Albert de Mun, avec son allure militaire, a une prestance fort élégante sous l'habit à palmes vertes. M. de Mun manquait naturellement de l'impartialité nécessaire pour parler de Jules Simon, considéré comme homme politique. Mais il a rendu hommage au patriote, au libéral, au philanthrope, et il a été interrompu à maintes reprises par de chaleureuses salves d'applaudissements.

Dans sa réponse, M. d'Haussonville a débuté en rappelant l'après-midi de mai 1871, où il rencontra le récipiendaire :

« Vous reveniez, dit-il, de captivité. Lieutenant au 3^e régiment de chasseurs, vous aviez pris part à la défense de Metz et vous aviez suivi la fortune de cette solide armée dont le désastre — non pas la débâcle ! — vient de nous être conté de si dramatique façon, et à qui son héroïsme, avec un autre chef, aurait assuré un meilleur sort. »

On juge si l'assistance a laissé passer sans les souligner, d'une façon significative, les mots « le désastre et non pas la débâcle » ! Les bravos ont éclaté de toutes parts. On a également fort applaudi le passage où le duc d'Haussonville a retracé le rôle politique du comte de Mun et fait en ces termes l'apologie du Concordat :

« Plutôt que d'osciller ainsi la faveur et la malveillance, ne vaut-il pas mieux pour l'Eglise s'en tenir à l'exacte observation du pacte célèbre qui a été conclu au commencement du siècle et conserver vis-à-vis des pouvoirs publics, quelle que soit leur étiquette, l'attitude d'une juste déférence, ne manquant à aucun des égards qui leur sont dus, exigeant tous ceux auxquels elle a droit, ne négligeant

aucun des devoirs que le pacte lui impose, ne laissant violer aucun des droits qu'il lui confère ? »

En terminant son discours, M. d'Haussonville a tracé ce fort joli portrait de M. Jules Simon :

« Il appartenait à cette élite des hommes de bien et de bonne foi à qui un si touchant appel a été adressé, dans quelques-unes de ses plus nobles encycliques, par le grand pontife dont l'action a été, depuis vingt ans, si puissante dans le monde des intelligences ; dont la main habile a abaissé tant de barrières, et la pensée hardie ouvert au retour de tous les esprits libres de si droites et faciles avenues. Son large cœur les convie tous à ce grand œuvre du soulagement de la souffrance humaine. Aucun travailleur de bonne volonté ne doit en être exclu. La moisson est trop grande, et il n'y aura jamais assez d'ouvriers. Aucune main, de quelque côté qu'elle vienne, ne doit être repoussée si elle tente d'essayer quelques-unes des larmes qui, depuis l'origine du monde, coulent sans trêve des yeux de l'humanité ! »

Ces paroles de concorde et de paix ont produit une profonde impression. Espérons qu'elles auront leur utile retentissement en dehors de l'enceinte académique.

Le comte Henry Houssaye avait tenu à fêter la réception du comte de Mun à l'Académie par un grand dîner offert en son honneur où assistaient le duc de Broglie, la comtesse de Joffre, M^{me} Balli, M. Paul Deschanel, M. Paul Hervieu, M. Reibrach, M. de Saint-Arroman, etc. La comtesse Henry Houssaye a fait les honneurs du dîner avec bonne grâce et charme.

Le monde élégant a tenu à applaudir M^{lle} Reichenberg, la petite doyenne, dans sa soirée d'adieux à la Comédie-Française. Voici le portrait qu'en traçait Suzanne Brohan dans une de ses lettres :

« Il y a seize ans, j'avais pour demoiselle de compagnie une honnête et gentille Picarde, vive, alerte, et trottant menu ; on l'appelait la souris de M^{me} Brohan. Dans la maison que nous habitions, il y avait un grand tailleur chez lequel travaillait, en qualité de coupeur, un beau jeune homme, Charles. Tout allait bien : mais la maladie vint, qui saisit le pauvre père. Il se sentit poitrinaire. Comme il n'avait que vingt-sept ans, il dura longtemps encore. Sa femme le soigna de son mieux, toutes les économies y passèrent. Il mourut laissant sa petite Suzette qui n'avait que quatre ans. « En mourant, le pauvre homme murmura : Oh ! Madame, n'abandonnez pas Suzanne ». Je n'avais garde. La pauvre mignonne devint pour moi comme ma fille. On fit à la mère un petit coin à la maison, et je m'occupai de l'enfant. Elle était gentille et intelligente au possible. Je lui fis dire des fables, puis des poésies de M^{me} Desbordes-Valmore, puis des rôles d'ingénue. Elle était adorée du public parisien et — ce qui est plus difficile — de tous ses camarades de théâtre celle qui eut tant de triomphe pendant son long sociétariat. M^{me} Eleonora Duse, avait voulu se mêler aux artistes français dans cette représentation qui a été un véritable événement. Voici en quels termes s'est exprimée la grande tragédienne italienne : — Mes amis de la Comédie-Française ont été si charmants, si aimables avec moi, que je me considère comme leur débitrice. On m'a demandé de venir jouer dans la représentation d'adieux de M^{lle} Reichenberg ; j'ai considéré que c'était là un moyen de m'acquitter et de témoigner galamment ma gratitude ; j'ai accepté et me voici ! — ... Au prix d'un grand voyage et de véritables fatigues. — Le voyage et les fatigues, ce sont les intérêts de la dette ; sans cela, d'ailleurs, je n'aurais eu aucun mérite. Le succès de la Duse a été superbe et le Président de la République l'a fait demander dans sa loge pour la féliciter. Quand une de leurs camarades s'en va, les artistes de la Comédie ont l'habitude charmante de l'entourer afin qu'elle puisse se montrer sous ses différents aspects. Voici d'abord M^{lle} Reichenberg dans les *Romanesques* ; c'est la note fantaisiste. On applaudit, elle reparait dans le *Monde où l'on s'ennuie*. A nous la comédie moderne ! On applaudit. C'est l'*Ecole des Femmes*, ce qui fait toujours plaisir à Molière ; M^{lle} Reichenberg joue Agnès, son rôle de début (14 décembre 1868 : ça ne nous rajeunit pas ! On applaudit. Enfin la voici dans l'*Ami Fritz* ; c'est la dernière fois que nous la verrons sur la scène. On applaudit toujours. Espérons-le, ce n'est pas un « adieu » qui faut dire à la petite Doyenne, c'est un « au revoir », car comme l'a si bien dit M. Arsène Alexandre : « Elle quitte la Comédie sans que trente ans de théâtre aient altéré la finesse de sa silhouette et le charme de sa voix. C'est une ingénue par excellence qui disparaît. Ce n'est pas seulement une charmante qui s'en va de son plein gré, c'est peut-être en même temps tout un personnage, tout un genre, tout un emploi qui cesse d'être représenté ». DANGEAU.

Suivant acte sous signatures privées en date à Monaco du 1^{er} mars 1898, portant la mention suivante : enregistré à Monaco le 12 mars 1898, folio 89, case 1^{re} et suivantes, reçu société 3 francs, promesse de vente 1 franc, signé : BERTONI.

Monsieur Joseph FISSORE, peintre décorateur, demeurant et domicilié à Monaco, boulevard de l'Ouest, et monsieur Michel FAUTRERO, peintre décorateur, demeurant également à Monaco, quartier de la Colle, maison Giordano, ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet l'entreprise de travaux de peinture décorative tant dans la Principauté de Monaco, qu'en France ou en Italie.

Troisième série. — **Prix de la Colonie Française** (yachts au-dessus de 2 tonneaux et n'excédant pas 3 tonneaux). — Au 1^{er}, 200 fr. et une médaille vermeil ; au 2^e, 100 fr. et une médaille argent ; au 3^e, 75 fr. et une médaille bronze.

Deuxième série. — **Prix de la Colonie Anglaise** (yachts au-dessus de 1 tonneau et n'excédant pas 2 tonneaux). — Au 1^{er}, 150 fr. et une médaille vermeil ; au 2^e, 100 fr. et une médaille argent ; au 3^e, 75 fr. et une médaille bronze.

Première série. — **Prix de la Colonie Italienne** (yachts n'excédant pas 1 tonneau). — Au 1^{er}, 150 fr. et une médaille vermeil ; au 2^e, 100 fr. et une médaille argent ; au 3^e, 75 fr. et une médaille bronze ; au 4^e, 50 fr. et une médaille bronze.

Séries embarcations de plaisance (1^{re} classe). — **Prix des Spéluques** (yachts n'excédant pas 2 tonneaux, 6 m. 25 maximum). — Au 1^{er}, 125 fr. et une médaille vermeil ; au 2^e, 75 fr. et une médaille argent ; au 3^e, 50 fr. et une médaille bronze.

Deuxième classe. — **Prix des Révoires, sans allégeance** (embarcations de plaisance, voile à tiers, Saint-Pierre, liberté de foc, 5 m. 50 maximum). — Au 1^{er}, 100 fr. et une médaille argent ; au 2^e, 75 fr. et une médaille bronze ; au 3^e, 50 fr. et une médaille bronze ; au 4^e, 25 fr. et une médaille bronze.

L'AVIRON

Baleinières, bertons, bateaux de pêche, youyous, chaloupes de commerce et bateaux plats.

Deuxième journée — Mardi 22 mars, à 9 h. du matin

Course croisière de Monaco à Menton (aller et retour), ouverte à tous les yachts ayant pris part aux courses de la première journée :

Première série (yachts au-dessus de 10 tonneaux). — 1^{er} prix, une médaille vermeil ; 2^e prix, une médaille argent ; 3^e prix, une médaille bronze.

Deuxième série (yachts n'excédant pas 10 tonneaux). — 1^{er} prix, une médaille vermeil ; 2^e prix, une médaille argent ; 3^e prix, une médaille bronze.

OBSERVATIONS. — Tous les prix indiqués au présent programme seront distribués quel que soit le nombre de partants.

Toutefois, s'il n'y a qu'un seul partant dans une course, celui-ci n'aura droit au prix que s'il a effectué le parcours dans un laps de temps réel, moindre que celui employé par le premier arrivant de la série suivante.

Les yachts devront produire, lors de leur inscription, un certificat de jauge de course conformément au règlement de l'Union des Yachts Français (formule 1892).

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la Société, 7, boulevard de la Condamine, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, jusqu'au 19 mars à midi.

Ces inscriptions devront être faites sur des imprimés spéciaux qui seront tenus ainsi que les règlements, plans des parcours et instructions à la disposition des coureurs.

Toute demande d'inscription devra être accompagnée du montant du droit d'entrée, elle pourra être faite par lettre ou télégramme et régularisée ensuite avant le commencement de la course.

Tout engagement doit être fait par écrit et contenir :

- 1^o Le nom du propriétaire ;
- 2^o Celui du capitaine ou patron ;
- 3^o Le nom du yacht ;
- 4^o Les dimensions nécessaires au calcul de la jauge ou un duplicata authentique du certificat de jauge ;
- 5^o Le grément du yacht ;
- 6^o Son origine, la date de sa construction et son espèce, bois, fer, acier ou composite ;
- 7^o Un engagement d'honneur de n'avoir recours à la juridiction des tribunaux pour aucune contestation pouvant résulter des divers incidents de la course, et en conséquence, de signer, le cas échéant, la formule d'arbitrage amiable.

Un propriétaire de yachts peut en engager plusieurs, mais il n'a le droit d'en faire courir qu'un seul dans une même série.

Droits d'entrée. — 8^e et 7^e séries, 50 fr. ; 6^e série, 30 fr. ; 5^e série, 20 fr. ; 4^e et 3^e séries, 8 fr. ; 2^e série, 5 fr. ; 1^{re} série, 3 fr. ; 1^{re} et 2^e classes, 3 fr.

Ne seront admis dans ces courses que les yachts n'ayant pas, depuis le 1^{er} octobre 1895, pris part en France, à une course donnée sous l'empire d'une jauge autre que celle du Congrès de 1892.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

A l'occasion des vacances de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés du 2 au 19 avril inclusivement, seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 21 avril.

A l'occasion des Régates internationales qui doivent avoir lieu à Nice, du 27 mars au 3 avril, les gares qui émettent actuellement des billets d'aller et retour pour Nice, les délivreront, sans changement de prix, du 26 mars au 2 avril inclusivement, avec coupons de retour valables jusqu'au dernier train partant de Nice dans la journée du 4 avril.

Cette société a été contractée pour neuf années consécutives, qui ont commencé à courir le 1^{er} mars 1898.

La raison et la signature sociale seront : *Fissore et Fautrero*. Monsieur FISSORE aura seul le droit de faire usage de la signature sociale, mais elle n'obligera la société que lorsqu'elle aura pour objet des affaires qui l'intéressent. En conséquence, tous billets, lettres de change et généralement tous engagements, exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Le siège de la société est à Monaco, boulevard de l'Ouest, villa Pinott. Le capital social a été fixé à quatre mille trois cents francs apportés par monsieur FISSORE pour trois mille trois cents francs en marchandises, matériel, outils servant à la profession de peintre décorateur et en numéraire; et par monsieur FAUTRERO, pour mille francs en numéraire, le tout constaté et fourni le 1^{er} mars 1898.

Un double dudit acte de société a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le 14 mars 1898.

FISSORE et FAUTRERO.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la demoiselle **Pauline MONTOLIVO**, mercière, demeurant à Monaco, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés sont invités à se réunir le 29 mars courant, jour de mardi, à 2 heures et demie du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et en cas d'union, pour y être consultés conformément aux articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Monaco, le 14 mars 1898.

Pour le Greffier en chef,
A. Cioco, C. G.

Etude de M^e A. BLANC, notaire à Monaco
39, rue Grimaldi, 39

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e Antoine BLANC, notaire à Monaco, le neuf février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, monsieur Armand-Charles GUFFROY, banquier, domicilié à Neuilly-sur-Seine, ayant élu domicile à Monte Carlo, en sa demeure, a acquis de monsieur Félix DE SIGALDI, Chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur des Postes et Télégraphes, demeurant à Nice, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e Blanc, notaire, une parcelle de terrain située à Monte Carlo, quartier du Tenao, d'une contenance de mille deux cent quatre-vingt-trois mètres carrés vingt-six décimètres carrés, portée au plan cadastral sous partie du numéro 257 de la section E. et tenant : du nord et de l'ouest, les hoirs Martin Louis; du sud, Jean Crovetto, et de l'est, monsieur Guffroy.

Cette acquisition a été faite au prix de dix mille francs.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 15 mars 1898.

Pour extrait :

Dûment enregistré.

Signé : A. BLANC.

AVIS

Par acte sous seing privé en date du 9 mars 1898, dûment enregistré à Monaco, le sieur **Jean TOSELLI**, restaurateur, demeurant à Monaco, a cédé à la dame **Marguerite PENNELLO**, épouse du sieur **Joseph DALMASSO**, de celui-ci dûment autorisée, demeurant aussi à Monaco, le fonds de commerce de restaurateur et logeur en garni connu sous le nom de *Restaurant de la Barre de fer*, que le sieur **Jean Toselli** exploitait à Monaco, rue du Rocher, numéro 2.

Les créanciers, s'il y en a, sont invités à se faire connaître en l'étude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco, dans la huitaine.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le samedi 19 mars 1898, à 2 heures de l'après-midi et jours suivants, à la Villa Hollandia, sise à Monaco, circonscription de Monte Carlo, rue Belle-Vue, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers garnissant ladite villa, consistant notamment

en : canapés, fauteuils, chaises-fauteuils, chaises rembourrées, chaises cannées, pendules avec candélabres, tableaux, glaces grandes et petites, guéridons, tables fantaisie, bureaux, lits complets en bois et en fer et cuivre avec ciels-de-lit et moustiquaires, tables de nuit, armoires à glace, commodes-toilette avec garnitures complètes, armoires à lingè, tables à toilette, rideaux-portières, rideaux vitrage, grands rideaux, tapis, lustres à gaz, buffet, argenterie, vaisselle, verrerie, lingerie, fourneaux de cuisine, etc., etc.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, Charles TOBON.

Cabinet de M^e BARDOLET, avocat à Monaco
place d'Armes, maison Doda (Condamine)

VENTE DE BIENS DE FAILLITE
SUR BAISSE DE MISE A PRIX

Il sera procédé, le cinq avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, jour de vendredi, à deux heures et demie du soir, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, séant au Palais de Justice, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, sur baisse de mise à prix, devant M. Eliacin PLANTIF, juge-commissaire de l'immeuble ci-après désigné, dépendant de l'actif de l'union des créanciers de la faillite du sieur **Emmanuel Isouard**, qui était entrepreneur à Monaco,

UNE CONSTRUCTION SERVANT D'ENTREPOT

pour les matériaux et propre à plusieurs industries, sise à Monaco, boulevard Charles III, quartier des Salines, section A, numéro 37 du plan cadastral, d'une contenance de huit ares environ, comprenant : hangars, écuries, magasins, emplacement d'une ancienne forge, appartement de quatre pièces et une cuisine, jardin planté d'orangers, mandariniers et vignes, le tout joignant au sud, la grande route de Nice à Monaco, boulevard Charles III; à l'est, Louis Aureglia et les héritiers de François Aureglia; à l'ouest, un sentier longeant le mur est du cimetière, et au nord, Lamboglia.

Cette vente est poursuivie par M. RAYBAUDI Lazare-Sixte, Greffier en chef du Tribunal Supérieur, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, en sa qualité de syndic et au nom de l'union des créanciers de la faillite dudit sieur **Emmanuel Isouard** et a été autorisée par un jugement du Tribunal Supérieur du dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et une Ordonnance de M. le Président dudit Tribunal, du onze mars courant, enregistré.

MISE A PRIX :

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de **trente mille francs**, qui pourra être baissée séance tenante **30,000 francs**.

PURGE DES HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure Civile que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales sur l'immeuble à vendre devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Monaco, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit par M^e BARDOLET, avocat poursuivant.

Signé : E. BARDOLET.

Enregistré à Monaco, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, folio 90 recto, case 1^{re}. Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Prendre connaissance du cahier des charges au Greffe du Tribunal Supérieur où il est déposé, et s'adresser, pour tous renseignements, à M. le Chevalier RAYBAUDI et audit M^e BARDOLET, avocat.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

AVIS

A VENDRE un fonds de commerce réunissant : Une Epicerie Parisienne avec grande boucherie et charcuterie fine, le tout luxueusement installé, — situé au centre de Monte Carlo, situation unique, — d'un rapport assuré.

S'adresser à M. Cioco, Syndic de la faillite MASSA, à Monaco.

M. et M^{me} E. PENDOLA — M. et M^{me} A. NEF prient les parents, amis et connaissances de bien vouloir assister à la messe de bout de l'an, qui sera dite le lundi 21 mars courant, à 10 heures, en la Cathédrale de Monaco, pour le repos de l'âme de

Monsieur Nicolas OTTO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Judi 14 Avril 1898**, à 2 heures de relevée, au Siège de la Société à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente-cinq des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 Mars 1898 et Rapport des Commissaires ;

Approbation des comptes ;

Fixation du dividende.

Propositions diverses.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Parfumerie-Distillerie de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le samedi 16 avril 1898, à 2 heures de relevée, au siège de la Société à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Rapport des Commissaires.

Rapport du Conseil d'Administration.

Examen des comptes de l'exercice 1897. Approbation et décharge s'il y a lieu.

Fixation du dividende.

Nomination des Commissaires et fixation de leur rétribution.

L'Assemblée se compose de tous les Actionnaires porteurs d'au moins deux actions. Les titres devront être déposés trois jours francs avant l'Assemblée, soit au siège social, soit dans les principaux établissements de crédit.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Parfumerie-Distillerie de Monaco sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire, le samedi 16 avril 1898, à 3 heures de relevée, au siège de la Société à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Augmentation du capital.

Fractionnement des actions et émission d'actions pour un capital de 100,000 francs.

Modifications aux Statuts qui en seront la conséquence.

Modifications à l'article 30 des Statuts.

L'Assemblée générale se compose de tous les Actionnaires porteurs d'au moins deux actions. Les titres devront être déposés trois jours francs avant l'Assemblée, soit au siège social, soit dans les principaux établissements de crédit.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 6 au 13 mars 1898

CANNES, y. à vap. <i>Niverna</i> , angl. c. Cox,	sur lest.
NICE, y. à vap. <i>Firefly</i> , angl. c. Ivens,	id.
ID. y. à vap., <i>Ar-Nédelec</i> fr. c. Casanova,	passagers.
CANNES, yacht à vap. <i>Eros</i> , fr. c. Dejoie,	sur lest.
CANNES, vapeur, <i>Emile-Solacroup</i> , fr. c. Maufret,	passagers.
NICE, yacht à vap. <i>Arcturus</i> , amér., c. Davis,	sur lest.
ID. yacht à vap. <i>Vanadis</i> , angl. c. Laïs,	id.
BEAULIEU, y. à vap. <i>Cormoran</i> fr. c. Giraud,	id.

Départs du 6 au 13 mars

CANNES, y. à vap. <i>Niverna</i> , angl. c. Cox,	sur lest.
NICE, y. à vap. <i>Firefly</i> , angl. c. Ivens,	id.
ID. y. à vap., <i>Ar-Nédelec</i> fr. c. Casanova,	id.
CANNES vap. <i>Emile-Solacroup</i> fr. c. Maufret,	passagers.
VINTIMILLE, b. <i>Emilia P.</i> it. c. Salatolo,	sur lest.
NICE, y. à vap. <i>Vanadis</i> , angl. c. Laïs,	id.
BEAULIEU, y. à vap. <i>Cormoran</i> , fr. c. Giraud,	id.

DÉSIRE donner des LEÇONS DE LANGUE RUSSE. Prie s'adresser : MONACO, Villa Henri, jardin de Millo, chez Aman PORCHERON.